

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 5517700 Fax : 5517844

---

**CONSEIL EXECUTIF**

**Treizième session ordinaire**

**27-28 juin 2008**

**Sharm El-Sheikh (EGYPTE)**

**EX.CL/423(XIII) Rev.1**

**RAPPORT D'ETAPE SUR LES NEGOCIATIONS  
A L'OMC ENTRE JANVIER ET MAI 2008**

## **RAPPORT D'ETAPE SUR LES NEGOCIATIONS A L'OMC ENTRE JANVIER ET MAI 2008**

### **I INTRODUCTION**

1. Le premier semestre de l'année 2008 a été marqué par une évolution significative dans les négociations du cycle de DOHA. On a noté la parution de six textes dont deux sur l'agriculture, deux sur l'AMNA et deux sur les services. Les négociations se poursuivent de façon intense sur l'Agriculture, l'AMNA, les ADPIC le tout dans la perspective du processus horizontal et de la conférence de signalisation sur les services.

### **II - AGRICULTURE**

2. Le premier trimestre 2008 a été caractérisé par la publication de deux textes complets de modalités sur l'Agriculture le 8 février 2008 et le 19 mai 2008. Par rapport au texte de février, celui de mai se caractérise par de nombreux points de convergence d'où la réduction du nombre de parenthèses qui marquent les différentes options sur la table des négociations. Le texte proposé est présenté sous la forme d'une décision à prendre.

3. Les discussions se poursuivent autour des questions pour lesquelles une convergence peut être trouvée comme le mécanisme spécial de sauvegarde, l'aide alimentaire, la catégorie verte et certaines modalités de la concurrence à l'exportation notamment. Par contre comme l'a souligné le Président du Comité de négociations sur l'agriculture, les questions qualifiées de brûlantes, comme la liste et le nombre de produits sensibles, les exceptions pour les produits spéciaux, les préférences ou encore la simplification des tarifs, ne pourront être tranchées que par les Ministres.

### **III. Concurrence à l'exportation**

4. Ce pilier de l'agriculture n'a pas connu beaucoup de progrès. On note tout au plus que la durée du délai de remboursement dans le cadre des crédits à l'exportation, des garanties des crédits à l'exportation et de leurs programmes d'assurance divise toujours les membres, les pays développés la veulent plus courte alors que ceux en développement la veulent plus longue. En outre, plus de clarté devrait être apportée aux aspects du texte liés aux déclencheurs du mécanisme de prolongement du délai de remboursement, à la nature des évaluateurs des besoins en aide alimentaire afin d'éclairer la prise de décisions par les membres. Les circonstances et les objets de la monétisation de l'aide alimentaire divisent aussi les membres. Certains pays en développement n'acceptent la monétisation que du bout des lèvres, sous des conditions vraiment exceptionnelles et pour des besoins de transport de cette aide uniquement.

### **IV. Accès aux marchés**

5. Les discussions ont abouti à la proposition de nouvelles réductions tarifaires pour les pays développés et pour ceux en développement, cependant la durée de mise en œuvre proposée de huit ans pour les pays en développement ne satisfait

pas le Groupe africain qui en demande au moins dix. En outre, il est proposé que les pays sans contingents tarifaires soient autorisés à désigner des produits sensibles.

6. Si les discussions se poursuivent sur les produits sensibles, le Groupe africain demande plus de flexibilités dans leur désignation. Sur les produits spéciaux, les options proposées pour leur désignation sont plus claires, mais le Groupe africain soutient que les chiffres doivent être plus élevés

7. La progressivité des droits marque une évolution dans ses discussions. Si l'approche proposée est acceptée, il reste à trouver un consensus sur la liste de produits susceptibles d'être assujettis à la progressivité des droits.

8. S'agissant de la création de nouvelles lignes tarifaires demandées par certains pays développés, le Groupe africain s'y oppose au motif qu'elles limiteraient davantage l'accès aux marchés.

9. Les discussions se poursuivent encore sur la libéralisation complète des produits tropicaux.

10. Des options ont été proposées dans le cadre du mécanisme spécial de sauvegarde. Les membres discutent aussi de l'opportunité ou non de déclencher la mesure correctrice au-delà des taux consolidés de l'Uruguay Round. Toutefois, les points d'achoppement restent le nombre de produits, les seuils de déclenchement, les mesures correctives etc. Pour le Groupe africain, les solutions donnant le plus de flexibilités constituent le socle de ses positions.

11. Les membres du Groupe concernés par la mesure de sauvegarde spéciale de l'agriculture évaluent aussi les propositions, mais le Groupe devrait demander que les pays en développement éliminent cette mesure.

12. Les discussions achoppent aussi sur les préférences de longue date. Des propositions ont été faites, le Groupe africain attend de voir les propositions du Groupe ACP qui devraient constituer la base de sa position.

13. S'agissant du coton relativement au pilier accès aux marchés, la proposition du C4 a été retenue dans le document proposé, les réactions des pays développés restent attendues.

## **V. Soutien interne**

14. Il n'y a pas eu d'évolutions majeures en ce qui concerne ce pilier de négociations. Des propositions faites sur l'ensemble des soutiens internes ayant des effets de distorsions des échanges sont restées sur la table. Toutefois, le Groupe a soulevé ses inquiétudes par rapport aux flexibilités accordées aux pays accordant beaucoup de subventions à leur agriculture. La période de mise en œuvre des réductions a été maintenue à huit ans dans le texte en cours de négociation.

15. S'agissant de la catégorie bleue, les discussions se poursuivent, les pays africains doivent mener des études pour identifier leurs principales préoccupations. Les discussions se poursuivent sur le coton mais le Groupe devrait s'en tenir à ses

positions dont les réductions substantielles des soutiens et la mise en place de soutien aux producteurs africains.

## **VI. AMNA**

16. Des avancées notables ont été enregistrées dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) au cours du premier trimestre 2008. En effet, il y a eu la publication de deux textes complets de modalités le 8 février 2008 et le 20 mai 2008. Ce dernier, fruit de nombreuses discussions est présenté pour la première fois sous forme de modalités, les éléments de consensus y sont présentés, des parenthèses aussi et tout semble montrer qu'un nouveau texte n'est plus prévu.

## **VII. Formule**

17. S'agissant de la formule, il n'y a pas consensus sur les coefficients de la formule suisse retenue. Le Groupe africain demande des baisses plus importantes des droits de douanes pour les pays développés et donc un écart important plus important entre les fourchettes de coefficients. Ainsi, le Groupe demande que les pays développés appliquent des coefficients très bas (7-9) et ceux en développement les plus hauts (23-26) La période de mise en œuvre des réductions tarifaires n'a pas toujours obtenu de consensus ; ainsi les fourchettes proposées bien que plus longues pour les pays en développement restent entre crochets.

18. S'agissant des flexibilités pour les pays en développement qui appliquent la formule, les discussions n'ont pas permis d'avoir de convergence sur les liens que certains veulent établir entre les flexibilités, les coefficients et les sectorielles. Le contenu des sujets devant être discutées lors de ces sectorielles, pour lesquelles la participation n'est pas obligatoire, n'a pas reçu l'accord de tous les membres. Le Groupe africain penche plutôt pour une transparence dans la conduite des négociations.

## **VIII. Petites économies vulnérables et pays les moins avancés**

19. Le seul pays africain concerné par cette modalité est le Gabon. Les modalités actuellement proposées pénaliseront beaucoup le développement ce pays qui a consolidé très bas ses lignes tarifaires. Le Groupe souhaite qu'il lui soit accordé l'opportunité de faire passer son niveau de consolidation au niveau du taux actuel appliqué étant entendu que ce pays fait partie de la zone CEMAC, où un tarif extérieur commun est appliqué. Actuellement, il est proposé que les PMA puissent bénéficier des entrées libres et sans droits de leurs produits dans les marchés des pays en développement qui se déclarent en mesure de le faire. Cette disposition est rejetée par les PMA qui souhaitent avoir un accès sans conditions dans les marchés des pays en développement.

## **IX. Barrières non tarifaires et restrictions aux exportations**

20. Le Président de l'AMNA a proposé des modalités sur la façon de réduire les barrières non tarifaires. Mais les membres ne se sont pas entendus sur des propositions spécifiques pouvant être discutées en vue de réduire les barrières non tarifaires. Le Groupe africain estime d'ailleurs que le texte sur ces barrières ne devra

être examiné que s'il fédère un large consensus de la part des membres. Il est opposé aux propositions concernant les taxes et les restrictions à l'exportation.

## **X. Préférences non réciproques**

21. La réduction des droits NPF pour ces lignes tarifaires bénéficiant des préférences devra être mise en œuvre entre sept et neuf tranches égales par les membres développés concernés accordant les préférences, telle est la proposition du Président du Groupe de négociations sur l'AMNA. La proposition donne aussi des indications sur les lignes tarifaires concernées, qui devraient être celles de l'Union européenne et des Etats-Unis. Il n'y a pas de consensus sur ces propositions. Le Groupe africain estime que la période mise en œuvre devra être de dix ans assortie d'une période de grâce de cinq ans au lieu des deux années proposées. Le Groupe africain souhaiterait que les lignes tarifaires concernées soient celles des pays ACP et des PMA.

## **XI. SERVICES**

22. Les négociations sur les services n'ont pas avancé même si des discussions ont eu lieu. En effet, parmi les négociateurs, on ne note pas une convergence sur le contenu d'un texte.

23. Ainsi le Président du Comité des négociations sur les services a distribué le 26 mai 2008 son rapport sur les éléments nécessaires pour l'achèvement des négociations sur les services. Une annexe au rapport contient un projet de texte sur les services que les Membres de l'OMC, après examen supplémentaire, pourraient adopter. Ce document du Président du Comité de négociations sur les services est en fait un rapport factuel comprenant un état de points de convergence et des points de divergence en plus d'une annexe qui pourrait ressembler à une proposition d'un Accord sur le commerce des services.

24. Cependant, certains pays estimaient qu'un texte sur les services pourrait donner une impulsion aux discussions, qui sont souvent caractérisées par les accusations échangées entre des gouvernements soucieux d'obtenir davantage d'accès aux marchés qu'ils ne sont eux-mêmes pas disposés à en offrir. Avec la sortie des textes sur l'AMNA et l'Agriculture, la publication de ce document sur les services était évidente, car les membres développés de l'OMC estiment que la conclusion du cycle de Doha devrait tenir compte de ces trois domaines de négociation.

25. Afin de donner un coup d'accélérateur aux négociations sur les services, une conférence dite de signalisation est annoncée. Au cours de cette conférence, les pays indiqueraient le type d'engagements de libéralisation contraignants qu'ils sont disposés à contracter. Cette conférence appelée de tous leurs vœux par les pays développés se concentrera sur des futurs niveaux d'ouverture des marchés dans les services. Cependant, les signaux qui seront avancés lors de cette rencontre n'équivaudraient pas à des offres finales d'engagements spécifiques de libéralisation, mais pourraient par contre montrer de manière perceptible que les négociations sur les services vont progresser.

## **XII. FACILITATION DES ÉCHANGES**

26. Les travaux de ce Comité visent entre autres à accroître l'assistance technique, à renforcer les capacités ainsi qu'à améliorer la coopération effective entre les autorités douanières et les autres autorités appropriées sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières. Sous ce thème, les négociations se poursuivent. Les partenaires aux négociations demandent des engagements assez contraignants notamment en termes de temps et de période de mise en œuvre des mesures visant à faciliter les échanges. Le Groupe africain n'est pas favorable à la mention d'une date pour la mise en œuvre de tels engagements.

27. Il est désormais acquis qu'une assistance technique est offerte aux pays membres de l'OMC qui lui font la demande d'assister dans la mise à niveau des mesures facilitant les échanges. Il faut en effet rappeler que lorsque l'assistance technique est demandée, la situation du pays est analysée, les mesures envisagées sont évaluées et une liste d'engagements est établie et la mise en œuvre desdits engagements est conditionnée à une offre d'assistance technique.

## **XIII. ADPIC**

28. Les négociations se poursuivent sur les indications géographiques et les liens entre les ADPIC et la Convention sur la biodiversité.

29. Les membres discutent en ce moment de l'extension du niveau de la protection des indications géographiques pour les vins et les spiritueux à d'autres produits. Les Européens y sont très favorables alors le reste des membres accueille cette requête avec beaucoup d'objections. Les membres discutent aussi très ardemment des ADPIC et de la Convention sur la biodiversité. Il est question de la divulgation de l'origine des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles contenues dans les brevets. Les pays en développement sont très engagés dans cette demande, contrairement aux pays développés.

30. Ces deux propositions sont dans la balance des Européens qui ne soutiendront la divulgation que contre une extension de la protection des indications géographiques. Les discussions se poursuivent à ce sujet.

## **XIV. COMMERCE ET ENVIRONNEMENT**

31. Le développement durable et la protection et la préservation de l'environnement constituent aussi les objectifs fondamentaux de l'OMC et viennent compléter l'objectif de l'Organisation de réduire les obstacles au commerce et d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales. Bien qu'il n'existe pas d'accord portant spécifiquement sur l'environnement, en vertu des règles de l'OMC, les Membres peuvent prendre des mesures liées au commerce visant à protéger l'environnement sous réserve que plusieurs conditions soient remplies permettant d'éviter l'utilisation abusive de ces mesures à des fins protectionnistes. Le Programme de Doha prévoit des négociations spécifiques sur le commerce et l'environnement et certaines tâches sont assignées au Comité du commerce et de l'environnement en session ordinaire.

32. Les discussions se poursuivent, le Groupe africain a mis sur la table ses positions dans le domaine de l'assistance technique qui consistera entre autres à mettre sur pied un Groupe d'experts pour appuyer ses pays membres dans le cadre d'un commerce protégeant l'environnement.

#### **XV. TRAITEMENT SPÉCIAL ET DIFFÉRENCIÉ, REGLES, COMITÉ SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT**

33. Au cours du premier semestre 2008, il n'y a pas eu véritablement d'avancées majeures dans ces domaines des négociations.

#### **XVI. PROCESSUS HORIZONTAL**

34. Actuellement les membres discutent des sujets devant être abordés dans le cadre du processus horizontal. Certes, s'il n'y a aucun doute que l'Agriculture et l'AMNA constituent ses piliers, certains pays poussent suivant leurs intérêts pour qu'y figurent les services, les indications géographiques et les ADPIC et la Convention sur la biodiversité. Le Groupe africain serait favorable pour les indications géographiques et les ADPIC et la Convention sur la biodiversité sans préjudice du droit de certains de ses membres à faire prévaloir leurs positions individuelles.

#### **XVII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

- a) Actuellement, plusieurs sujets majeurs sont particulièrement préoccupants à savoir l'Agriculture, l'AMNA, les Services, les indications géographiques et les ADPIC et la Convention sur la biodiversité. Le processus horizontal annoncé est supposé donner une certaine accélération aux négociations.
- b) La conclusion satisfaisante du cycle de Doha des négociations au sein de l'OMC est essentielle pour l'intégration efficace des pays africains dans le système commercial multilatéral, pour l'amélioration de leurs performances commerciales, pour la réalisation des OMD et pour une croissance économique rapide et durable à travers le commerce. Bien que les pays africains doivent continuer à apporter leur soutien à l'accélération et à la conclusion du cycle de négociations de Doha, ils doivent en même temps s'assurer que cette accélération ne s'opère pas au détriment de leurs intérêts légitimes rendus publics dans plusieurs déclarations adoptées par les organes délibérants de l'Union africaine.
- c) La solidarité et la cohésion des pays de l'Union africaine à l'occasion des négociations au sein de l'OMC restent déterminantes pour la conclusion satisfaisante du Programme de travail de Doha qui peut apporter les résultats attendus dans les domaines qui sont objet de préoccupation pour les pays africains.
- d) Il est important que la Déclaration d'Addis-Abeba sur les négociations au sein de l'OMC, qui contient la position africaine commune, serve de boussole et de principal cadre de référence aux négociateurs africains à ce stade crucial des négociations sur le programme de développement de Doha.

- e) L'adoption de l'initiative Aide pour le commerce a été l'un des résultats significatifs du cycle de Doha. Les pays africains et les communautés économiques régionales doivent prendre des mesures nécessaires et mettre en place des mécanismes qui leur permettent de pleinement tirer profit de cette initiative ainsi que des engagements financiers déjà pris par certains partenaires au développement.
  
- f) Dans la phase actuelle des négociations, une expertise pointue est nécessaire pour maîtriser les enjeux dans la perspective de meilleurs résultats. A ce titre, il est urgent de doter la Représentation de l'Union africaine à Genève de deux experts performants en matière de négociations de commerce international pour accompagner le Groupe des négociateurs pour le reste du processus de cycle de Doha.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2008

# Rapport d'étape sur les Negociations a l'OMC entre Janvier et Mai 2008

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3104>

*Downloaded from African Union Common Repository*